



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfecture de région
Salons d'honneur
18 juin 2019



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Cerema

Le réseau
de transport
d'électricité



RECA

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Cerema

Le réseau
de transport
d'électricité



RECA

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Cerema

Le réseau
de transport
d'électricité



RECA

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

18 juin 2019

Préfecture de région - Marseille



DREAL PACA / SEL / UECA

Luc Petitpain – chargé de mission EnR



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Contexte

- Des doctrines départementales et locales
- Des retours d'expérience
- Une augmentation du nombre de projets et de la consommation d'espace (1 à 2 ha par MW installé)
- Des objectifs très ambitieux (PPE, SRADDET)

→ Édition d'une doctrine régionale ayant vocation à évoluer et à couvrir l'intégralité de la filière photovoltaïque...

...venant en articulation des doctrines départementales

...pour orienter les acteurs du photovoltaïque vers un développement équilibré du PV en Provence-Alpes-Côte d'Azur

...n'ayant aucune valeur juridique

Sommaire

Introduction

État des lieux et objectifs de la filière photovoltaïque



En priorité, le photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking



Selon certaines conditions, le photovoltaïque au sol



Sous réserve, les serres photovoltaïques

Conclusion





Introduction

Les énergies renouvelables en France

- Paquets énergie climat (Europe) : d'ici 2030, 32 % de la consommation finale issue de sources renouvelables
- Puissance EnR installée en France fin 2017 : 49,7 GW
- Objectif PPE 2018 : 51,7 GW d'ENR

Le photovoltaïque en France

- Puissance PV en France 2018 : 8,5 GW
- Objectif PPE 2018 : 10,2 GW
- Objectif PPE 2023 : 20,6 GW
- Objectif PPE 2028 : 35,6 à 44,5 GW

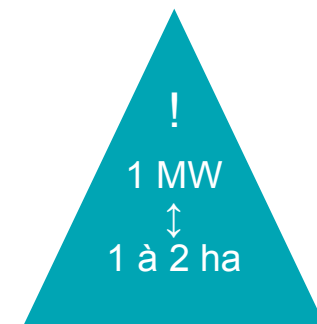
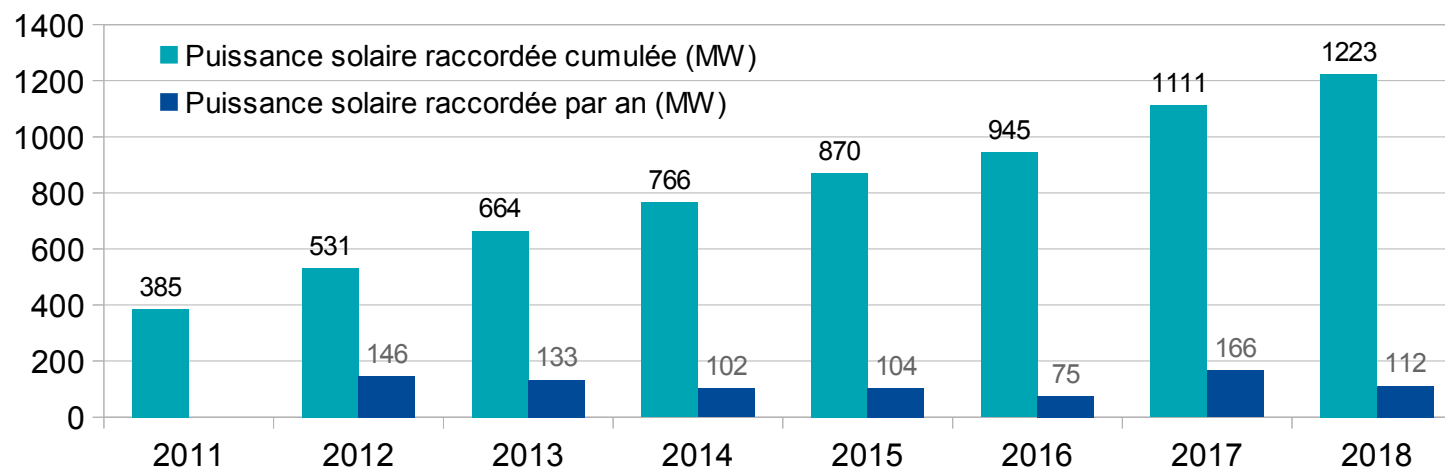
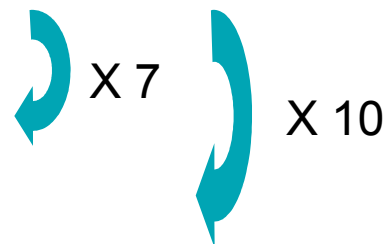
X 5



Introduction

Le photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Puissance PV en PACA 2018 : 1,2 GW
- Objectifs projet SRADDET 2023 : 8,3 GW
- Objectifs projet SRADDET 2030 : 11,7 GW

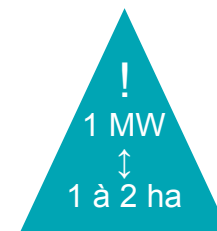


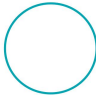
→ Concilier le développement du photovoltaïque avec les enjeux prioritaires de la région (maintien de la biodiversité et des continuités écologiques, préservation des terres agricoles et des paysages, lutte contre le changement climatique)




Etat des lieux

Puissance photovoltaïque totale par commune des lauréats
aux appels d'offres de la CRE* au 1er avril 2019

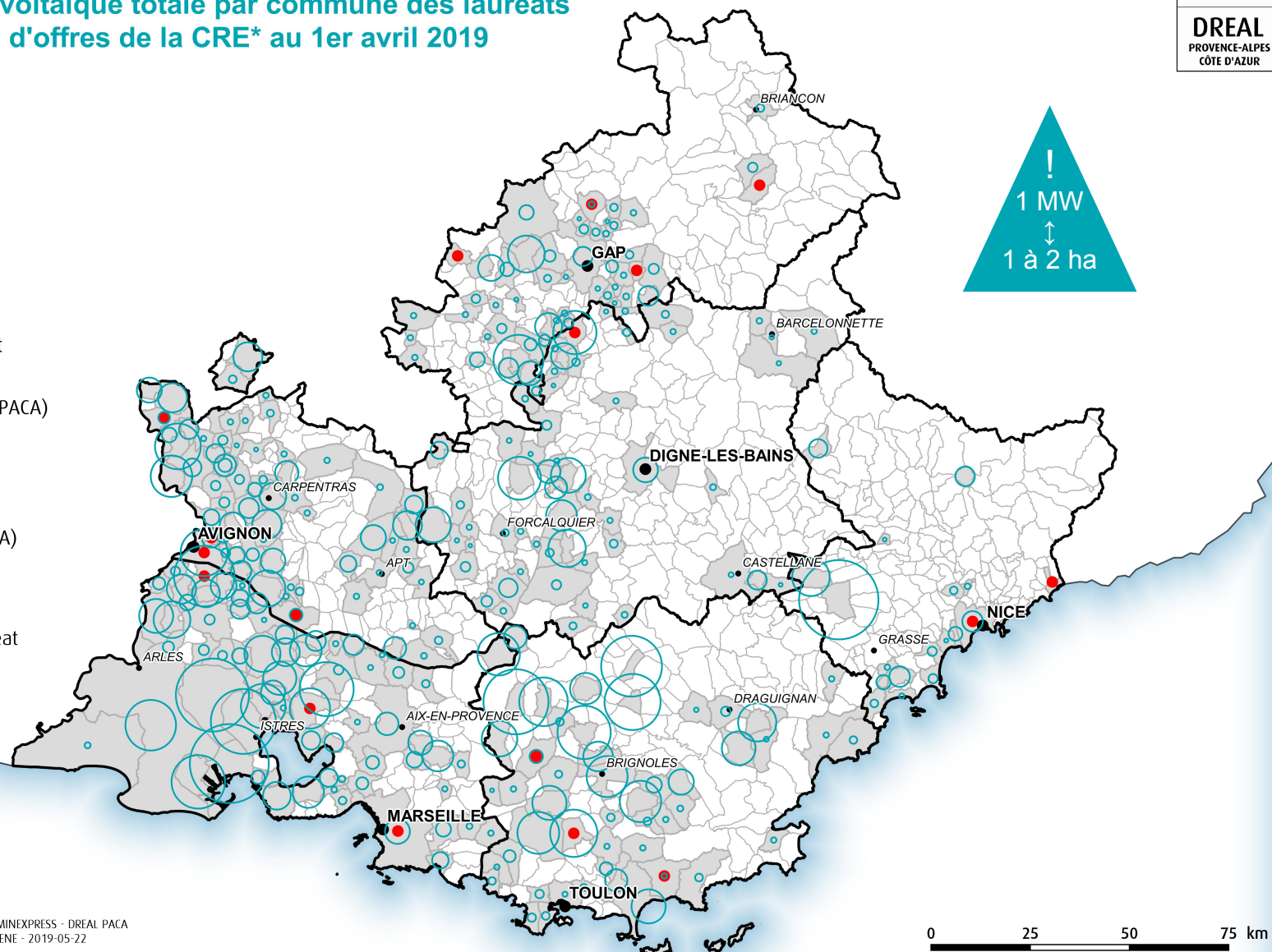


 lauréats en projet
ou en service
(1168,4 MWc en PACA)

 abandonné
(2,8 MWc en PACA)

 commune ayant
au moins un lauréat

*CRE : Commission de
Régulation de l'Énergie



Source : DREAL PACA - SEL, CRE, DGEC, ©IGN ADMINEXPRESS - DREAL PACA
Réalisation : DREAL PACA - SCADE/UIC - A.VANPEENE - 2019-05-22



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Etat des lieux de la filière PV

- Le contexte législatif et réglementaire
 - Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (août 2015)
 - Plan biodiversité (juillet 2018)
- « Place au soleil » et PPE 2018-2028
 - Augmentation des appels d'offres publiés par la CRE
 - Objectif de multiplier par 5 le PV d'ici 2028
- Les différentes filières photovoltaïques
 - Usage du sol uniquement pour de la production EnR (centrales au sol)
 - Production EnR complémentaire d'un autre usage (toitures et ombrières, agrivoltaïsme)
- Les dispositifs de soutien
 - Le guichet ouvert (toitures et ombrières dont $P < 100$ kWc)
 - Les appels d'offres (installations PV dont 100 kWc $< P < 30$ MWc)

Sommaire

Introduction

État des lieux et objectifs de la filière photovoltaïque



En priorité, le photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking



Selon certaines conditions, le photovoltaïque au sol



Sous réserve, les serres photovoltaïques

Conclusion



En priorité, toitures et ombrières

Typologie du photovoltaïques sur toiture et ombrières



Opportunité de projet

- Potentiel estimé en France : 350 GW (ADEME)
- Toutes toitures à valoriser
- Vigilance : hangars agricoles



Sommaire

Introduction

État des lieux et objectifs de la filière photovoltaïque



En priorité, le photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking



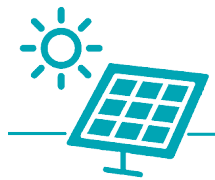
Selon certaines conditions, le photovoltaïque au sol



Sous réserve, les serres photovoltaïques

Conclusion





Le photovoltaïque au sol

La consommation d'espace en PACA

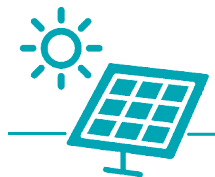
Surfaces (en km ²) et part (en%)	2000		2010		2017	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Agriculture	9 183	29 %	8 363	26 %	7 830	24,5%
Bois, forêt, surfaces naturelles	20 496	64 %	21 048	66 %	20 860	65,5%
Sols artificialisés	2 125	7 %	2 393	8 %	3 110	10 %

Les centrales photovoltaïques au sol

Avec ses 1054 MWc, le photovoltaïque au sol représente, en termes de puissance, la quasi-totalité des projets lauréats de la CRE en région PACA (1069 MWc)

!! 1 MW installé ↔ 1 à 2 ha de consommation d'espace !!

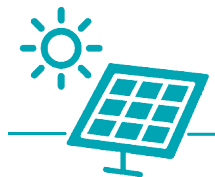
→ Le développement du solaire photovoltaïque doit se faire en priorité sur les bâtiments et les terrains anthropisés et éviter les espaces naturels, forestiers et agricoles



Le photovoltaïque au sol

Les sites favorables

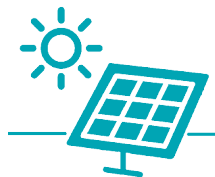
- Les sites anthropisés dégradés ou pollués
 - Friches industrielles ou militaires
 - Anciennes carrières sans obligation de réhabilitation agricole, paysagère ou naturelle
 - Anciennes décharges réhabilitées présentant des enjeux limités en termes de biodiversité ou de paysage
 - Sites pollués
- Les sites non utilisables pour d'autres usages
 - Espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales (parkings, délaissés...)
 - Délaissés routiers, ferroviaires et d'aérodromes
 - Zones soumises à aléa technologique
 - Plans d'eau artificialisés (cas du PV flottant) n'ayant pas d'autres vocations



Le photovoltaïque au sol

Les sites défavorables

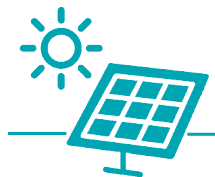
- Les espaces naturels
- Les espaces agricoles, notamment cultivés ou utilisés pour des troupeaux d'élevage
- Les espaces forestiers
- Les sites et paysages remarquables
- Les espaces faisant l'objet de risques naturels
 - Aléas forts pour les risques inondations
 - Aléas moyens (installations non défendables) et forts pour les risques incendies



Le photovoltaïque au sol

Grille de sensibilité

- Hiérarchisation des enjeux (forêt, agriculture, urbanisme, biodiversité, risques naturels, patrimoine historique et paysage) selon quatre classes :
- **Zones rédhibitoires** pour lesquelles au moins une disposition législative ou réglementaire interdit l'implantation d'équipement photovoltaïque
 - **Zones à fort enjeux** : zones d'intérêt remarquable, qui n'ont pas, *a priori*, vocation à accueillir un équipement photovoltaïque, même si aucune disposition législative ou réglementaire ne l'exclut catégoriquement
 - **Zones à enjeux modérés** : zones ne présentant pas d'enjeux forts identifiés, sur lesquelles l'implantation d'un équipement photovoltaïque est, *a priori*, possible sous réserve d'une analyse des incidences
 - **Zones à privilégier** : zones sans enjeux identifiés telles que les sites artificialisés, dégradés ou pollués

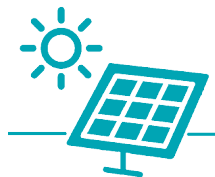


Le photovoltaïque au sol

Grille de sensibilité

Zones réhibitives

- Espaces boisés classés (EBC)
- Réserves biologiques de l'Office National des Forêts (ONF)
- Forêts d'exception (label)
- Forêts de protection (RTM) – Restauration des terrains en montagne
- Bandes des 100 m (loi Littoral)
- Espaces naturels remarquables et espaces boisés significatifs (loi Littoral)
- Zones non situées en continuité de l'urbanisation existante (loi Littoral)
- Cœurs de parc national
- Arrêtés de protection de biotope
- Espaces naturels sensibles des conseils départementaux
- Terrains acquis par le conservatoire du littoral
- Terrains du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN)
- Réserves naturelles nationales
- Réserves naturelles régionales
- Zones résultant de la mise en œuvre des mesures Éviter Réduire Compenser
- Éléments de la trame verte identifiés dans les documents d'urbanisme
- Risque inondation : zone dont le règlement du PPRI interdit l'installation de panneaux photovoltaïques (hors PV flottants)
- Risque incendie de forêt : zone dont le règlement du PPRIF interdit l'installation de panneaux photovoltaïques
- Sites classés
- Patrimoine mondial de l'UNESCO et zone tampon
- Monuments historiques et sites archéologiques
- Zone protégée par la DPA (directive paysagère des Alpilles)

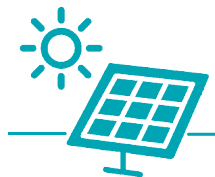


Le photovoltaïque au sol

Grille de sensibilité

Zones à forts enjeux

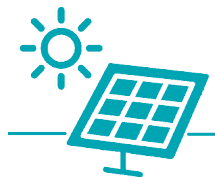
- Forêts à potentiel de production moyen à très fort (plus de 4 m³/ha/an)
- Forêt abritant des peuplements feuillus ou résineux anciens (présents depuis au moins la seconde guerre mondiale)
- Forêts ayant bénéficié de subvention ou support à des compensations forestières ou environnementales
- Boisements rivulaires ou de ripisylve
- Terres agricoles cultivables et irrigables
- Terres agricoles situées dans les départements où il existe une forte tension sur les terres agricoles
- Autres espaces dans les communes littorales que ceux situés dans les zones rédhitoires
- Zones en discontinuité de l'urbanisation (loi Montagne)
- Corridors écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (annexé au SRADDET)
- Territoires de Parc naturel régional avec enjeux particuliers identifiés dans la charte
- Sites NATURA 2000 (zones spéciales de conservation [ZSC], zones de protection spéciale [ZPS])
- Réserves de biosphère
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000)
- ZNIEFF de type I
- Espaces abritant une espèce ou un habitat d'espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) (en particulier les « zones de sensibilité majeure et notable » pour la Tortue d'Hermann et le domaine vital de l'Aigle de Bonelli, ...)
- Zones RAMSAR
- Zones tampon des réserves de biosphère
- Risque inondation : zone en aléa fort (carte d'aléa des PPRI ou des PAC « risques »)
- Risque incendie de forêt : zone en aléa fort ou élevé et zone en aléa moyen non défendable (avis SDIS et DDT [DFCI]) ou à moins de 50 m de la lisière forestière
- Sites inscrits
- Périmètres d'Opération Grand Site
- Sites patrimoniaux remarquables
- Abords de monuments historiques



Le photovoltaïque au sol

Grille de sensibilité

Zones à enjeux modérés	<ul style="list-style-type: none">• Espaces boisés issus de colonisation récente sur des sols pauvres et zones boisées ne permettant pas de valorisation potentielle par l'agriculture mécanisée et ne figurant pas dans une zone à enjeux rédhibitoires ou forts• Terres agricoles non irrigables situées dans les départements où il n'existe pas une forte tension sur les terres agricoles• Territoires de Parc naturel régional hors espaces identifiés par la charte• Zones d'adhésion de parc national• ZNIEFF de type II• Réservoirs de biodiversité identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (annexé au SRADDET)• Risque inondation : zone en aléa faible à moyen (carte d'aléa des PPRI ou des PAC « risques »)• Risque incendie de forêt : zone en aléa faible et zone en aléa moyen défendable (avis SDIS et DDT [DFCI]) ou éloignée de plus de 50 m de la lisière forestière
Zones à privilégier	<p>Toutes les zones sur lesquelles aucun enjeu n'est identifié, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• Anciennes carrières sans obligation de réhabilitation agricole, paysagère ou naturelle• Friches industrielles ou militaires• Anciennes décharges réhabilitées présentant des enjeux limités en termes de biodiversité ou de paysage• Sites pollués• Espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales (parkings, délaissés...)• Délaissés routiers, ferroviaires et d'aérodromes• Zones soumises à aléa technologique• Plans d'eau artificialisés (cas du PV flottant) n'ayant pas d'autres vocations



Le photovoltaïque au sol

La recherche du foncier

- A l'échelle intercommunale (SCoT / PCAET et PLUi)
- Compatibilité avec les réglementations supra-communales (loi Littoral, loi Montagne, Directives Territoriales d'Aménagement [06 et 13])

L'anticipation des enjeux

- Les guichets uniques (GUC ou CTDEN):
 - Accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible
 - dire « non » plus vite en cas d'enjeu rédhibitoire
- Les doctrines départementales et locales :
 - Orienter vers les zones les plus favorables au développement des centrales photovoltaïques au sol
 - Énoncer les bonnes pratiques
 - Préciser les spécificités locales

Sommaire

Introduction

État des lieux et objectifs de la filière photovoltaïque



En priorité, le photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking



Selon certaines conditions, le photovoltaïque au sol



Sous réserve, les serres photovoltaïques

Conclusion



Sous réserve, les serres PV

Le concept de l'agrivoltaïsme

- Coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale



Projets à prioriser

- Structures existantes, terrains en friche, réhabilitation ou remplacement, innovation

Retours d'expérience

- Des projets alibis, baisse des rendements, partage de lumière non optimisé

Recommandations techniques

- Suivi d'un organisme professionnel, modèle juridique et économique, conception, construction et exploitation de la serre

Réglementation et grille d'analyse

Conclusion

Favoriser le développement des projets photovoltaïques suivants :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures et ombrières des parkings existants ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces déjà anthropisées et les terrains dits « dégradés » ;
- sous réserve d'un accompagnement et d'un suivi adapté, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des structures relevant de l'agrivoltaïsme.

Les suites à donner en 2019

- Un guide pour la planification des énergies renouvelables
- Evolution du cadre régional (PV flottants et agrivoltaïsme notamment)
- Un plan d'action de mobilisation des acteurs pour le PV sur toitures et ombrières



FIN

Plus d'informations :

Lien vers le cadre régional

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/cadre-regional-du-photovoltaïque-en-paca-a11707.html>



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Cerema

Le réseau
de transport
d'électricité



RECA

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

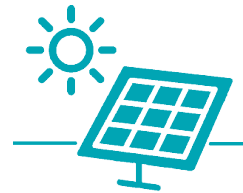


Table ronde n°1 : Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire

Animation : **DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**, *Laurent Deleersnyder, UECA*

Intervenants :

- **Cerema**, *Jean-Baptiste Savin, chef de service*
- **RTE**, *Jean-Philippe Bonnet, directeur régional*
- **Voltaia**, *Albin Garrigue, Responsable du développement solaire*
- **DDT des Alpes-de-Haute-Provence**, *Eric Daluz, directeur adjoint*

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Le réseau
de transport
d'électricité



RECA
Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Table ronde n°2 : Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières

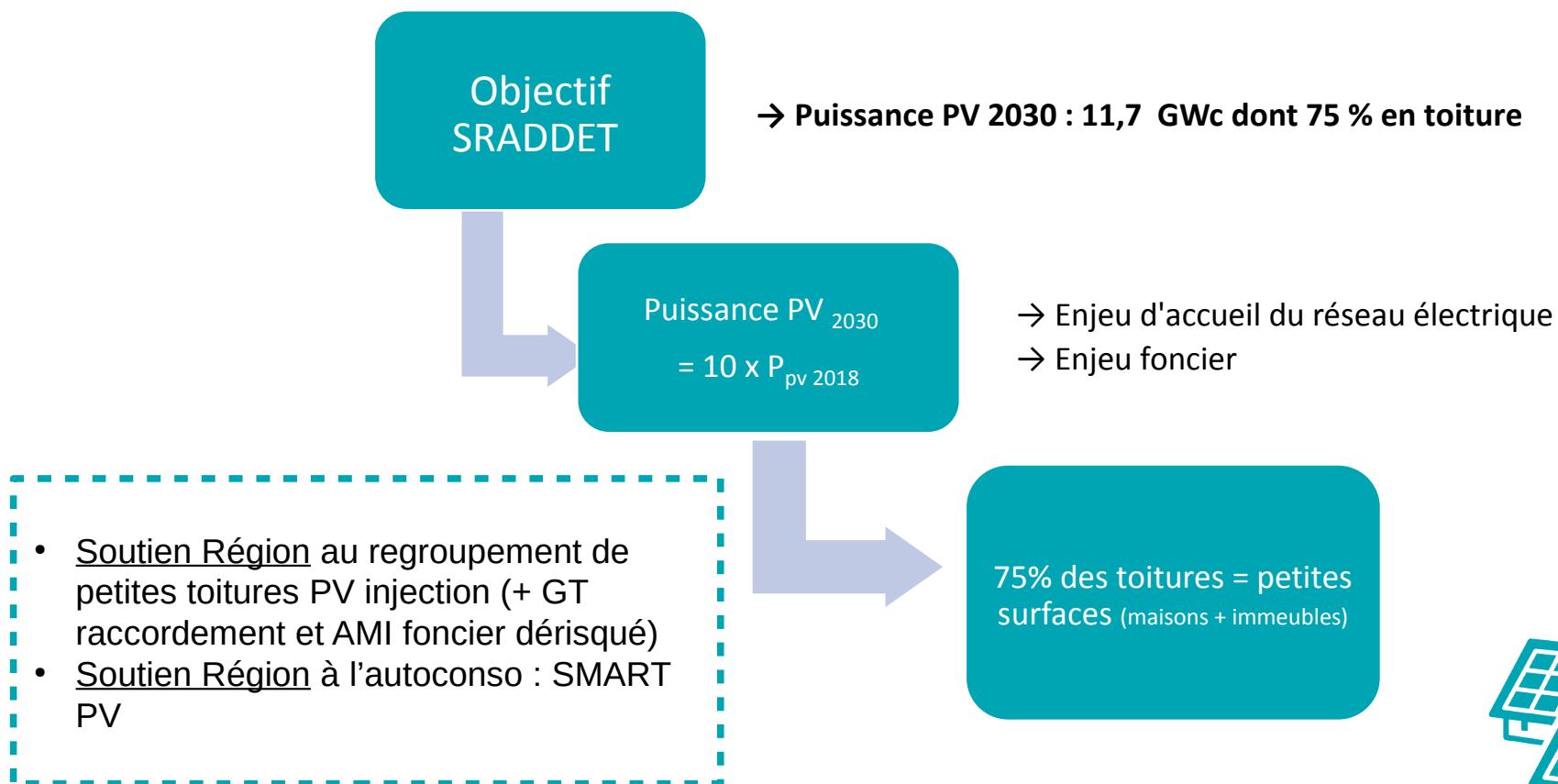
Animation : **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, *Marie-Aimée Quadrio, référente ENR*

Intervenants :

- **Métropole AMP**, *Sebastien Coll, chargé de mission*
- **Énergie Partagée**, *Vincent Baggioni, animateur régional*
- **Soleil du Sud**, *Joël Oros, directeur général*
- **Casino**, *Jean-Luc Fechner, directeur adjoint des relations extérieures*

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°2 : Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°2 : Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières

Petites ombrières de parking –
ex SM Bernis : 130 kWc



Grandes ombrières de parking –
ex Géant de Gap : 1 800 kWc



Moyennes toitures commerciales –
ex Casto Antibes : 250 kWc



Grandes plateformes logistiques -
ex Sauvian : 7,4 MWc

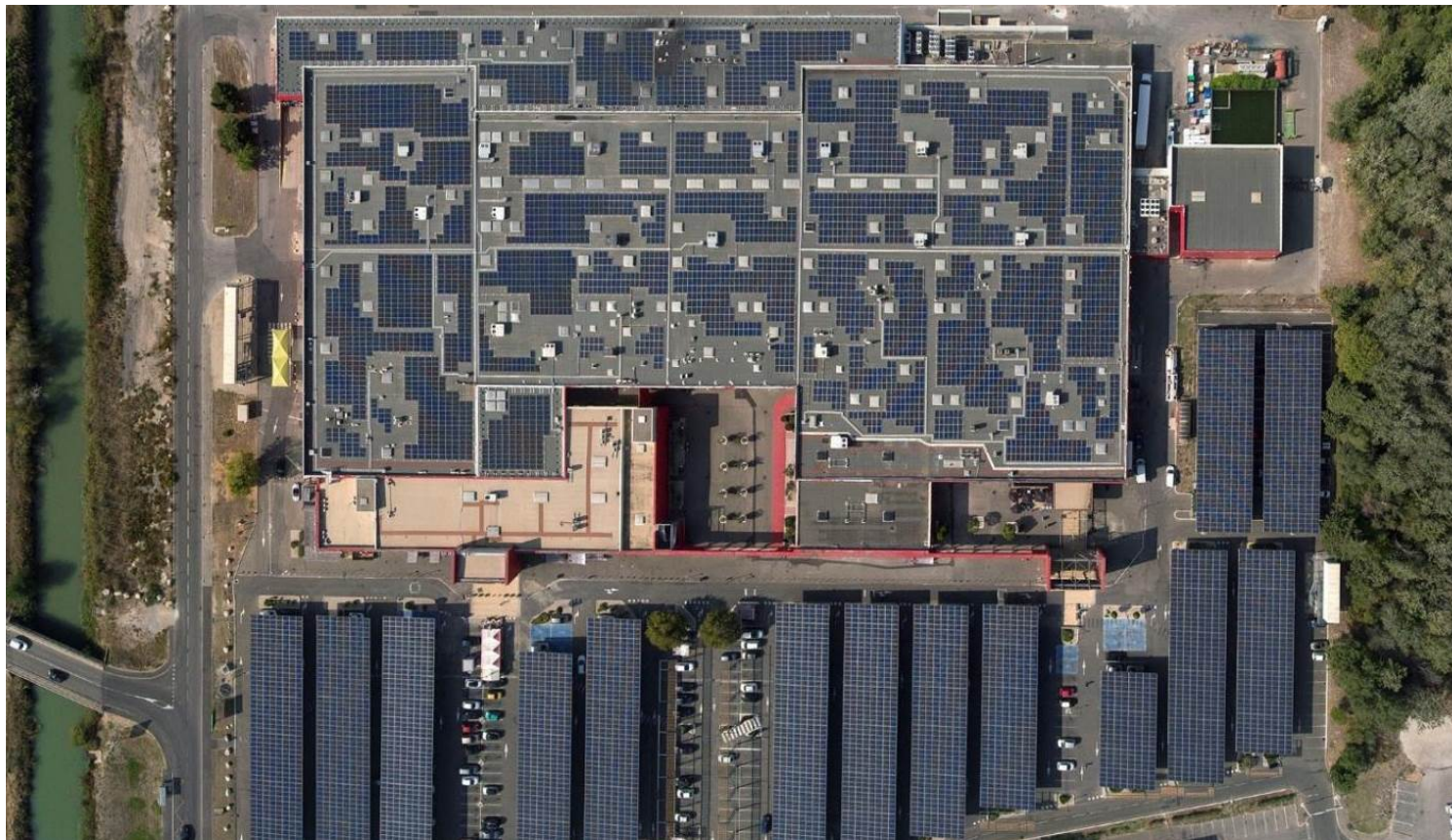


GROUPE
Casino
NOURRIR UN MONDE
DE DIVERSITÉ



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°2 : Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières



GROUPE
Casino
NOURRIR UN MONDE
DE DIVERSITÉ



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Table ronde n°2 : Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières

Animation : **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, *Marie-Aimée Quadrio, référente ENR*

Intervenants :

- **Soleil du Sud**, *Joël Oros, directeur général*
- **Énergie Partagée**, *Vincent Baggioni, animateur régional*
- **Métropole AMP**, *Sebastien Coll, chargé de mission*
- **Casino**, *Jean-Luc Fechner, directeur adjoint des relations extérieures*

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Le réseau
de transport
d'électricité



RECA
Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?

Animation : **ADEME**, *Rodolphe Morlot, coordinateur ENR et bâtiments*

Intervenants :

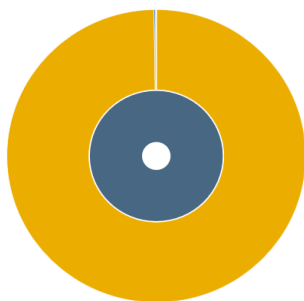
- **Enedis**, *Frédéric Beringuier, directeur régional*
- **Val Energies**, *Olivier Bechu, directeur général*
- **Réservoir Sun**, *Philippe Reynard, directeur général*
- **Amorce**, *Julie Purdue, déléguée générale adjointe*

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

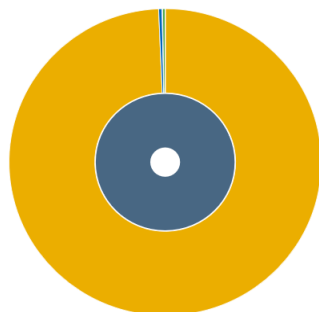
Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?

Autoconsommation En Service

3 428 installations raccordées

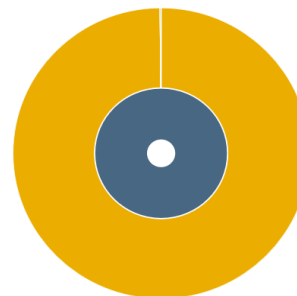


13,34 MW raccordés

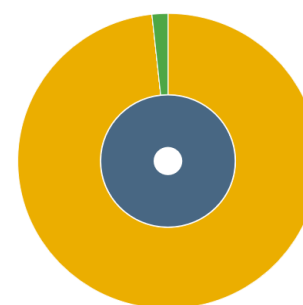


Autoconsommation En projet

872 projets en cours



16,48 MW en cours



ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?

Et demain

Probablement plus des flexibilités autour de la production PV, la mobilité électrique et le stockage,

Démonstrateur
« **aVEnir** » d'Enedis.



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Colloque photovoltaïque – Région Provence Alpes Côtes d'Azur – The CAMPS, le 14 mai 2019



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?




Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?

reservoir SUN
votre énergie est ici

Qu'est-ce que l'autoconsommation solaire, et que propose Reservoir Sun ?



Reservoir Sun utilise les surfaces foncières pour installer des panneaux solaires photovoltaïques en tiers-investissement



Reservoir Sun finance les projets, les clients font des économies en consommant l'énergie qu'ils produisent

Nous finançons → Le client consomme → Le client économise



Philippe Reynard
Directeur Général



reservoir SUN
votre énergie est ici

Twitter LinkedIn YouTube
@ReservoirSun
10 place de la Joliette - Les Docks - Atrium 10.5
13 002 Marseille
contact@reservoirsun.com - www.reservoirsun.com



Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Table ronde n°3 : Développer l'autoconsommation ?

Animation : **ADEME**, *Rodolphe Morlot, coordinateur ENR et bâtiments*

Intervenants :

- **Enedis**, *Frédéric Beringuier, directeur régional*
- **Val Energies**, *Olivier Bechu, directeur général*
- **Réservoir Sun**, *Philippe Reynard, directeur général*
- **Amorce**, *Julie Purdue, déléguée générale adjointe*

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

9h30 : Ouverture par le préfet de région ou son représentant

9h45 : Présentation du cadre régional pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

10h15 : Tables rondes et échanges

- *Mobiliser le potentiel photovoltaïque au sol dans le respect des enjeux du territoire ;*
- *Libérer le photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières ;*
- *Développer l'autoconsommation ?*

12h15 : Conclusion par la DGEC, Virginie SCHWARZ, Directrice de l'Energie



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



ÉNERGIE
PARTAGÉE

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Cerema

Le réseau
de transport
d'électricité



RECA
Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Séminaire pour le développement du photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfecture de région
Salons d'honneur
18 juin 2019



DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire



Le réseau
de transport
d'électricité



RECA

Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur